

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date du Conseil Municipal

9 avril 2024

Date de convocation

2 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le deux avril, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Monsieur Mathieu COËNT, Maire.

Présents (23) : Mathieu COËNT, Laurence DOMET-GRATTIERI, Thierry RYO, Laurence LE COADOU, David NEUHAARD, Laurent PONNELLE, Lucile HEGWEIN, Pascal GOYAL, Dominique AMISSE, Françoise PAYEN, Dominique MOURGUES, Marie-Antoinette GUEDES, Gaëlle KERLEAU, Charles BAHOLET, Amélie DANET, Guillaume DERVAL, Thibault CHEVALIER, Baptiste GUEGAN, Laurette FOUCHER, Pascal HASPOT, Christelle ODIU-MATHIEU, Sylvie GOSLIN-GUIHÉNEUF, Virginie TARTOUÉ.

Représentés (6) : pouvoirs ont été donnés :

Anne RAINGUE-GICQUEL	à	Laurence DOMET-GRATTIERI
Linda THILL	à	Marie-Antoinette GUEDES
Anaïs DURAND	à	Gaëlle KERLEAU
Sébastien BLOCH	à	David NEUHAARD
Ludivine PRECIGOUT	à	Charles BAHOLET
Manuel BERASALUZE	à	Laurette FOUCHER

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Laurence DOMET-GRATTIERI est désignée secrétaire de séance.

Auxiliaire à la secrétaire de séance : Alexina PIVETEAU, directrice générale des services.

Délibération n°29.04.2024

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANDRÉANAISES 2024

Rapporteur : Laurent PONNELLE

La Commune s'efforce de soutenir au mieux les associations andréanaïses, véritables actrices de la cohésion sociale. La collectivité a ainsi pour objectif de leur offrir de bonnes conditions pour développer leurs projets quel que soit leur domaine d'activités.

La commission municipale Vie associative et sportive a validé le montant des subventions à allouer aux associations andréanaïses énumérées ci-dessous.

Le montant des subventions ordinaires pour 2024-2025 à hauteur de 53 069 € est en augmentation de 15,48 % par rapport à l'exercice 2023-2024, avec l'augmentation de la subvention de l'école de musique (voir détails dans la délibération suivante) ainsi que l'intégration de nouvelles associations subventionnées comme Bindu, le Mahjong Club et l'Outil en Main (auparavant subventionné sur le budget CCAS).

Le choix est fait de faire ressortir le montant des aides à la formation, qui illustrent une volonté de montée en compétences des clubs sportifs.

Afin d'éviter les risques de conflit d'intérêt, les élus suivants ne prennent pas part au vote : Laurence DOMET-GRATTIERI, Pascal GOYAL, Laurence LE COADOU, Dominique AMISSE, Lucile HEGWEIN.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Vie associative et sportive des 31 janvier et 28 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré,

ALLOUE aux associations andréanaises les subventions, telles que figurant dans le récapitulatif ci-dessous, pour l'année 2024 :

		<i>dont aide à la formation</i>
○ St-André Football	9 815 €	923 €
○ St André Basket-Ball	4 857 €	1 193 €
○ ESCO Athlétisme	3 666 €	
○ Tennis Club Andréanais	3 953 €	534 €
○ Full Contact Andréanais	1 413 €	
○ Konki karaté	1 649 €	
○ Ecole de Musique Andréanaise	9 941 €	
○ Les Fanas du Dancing	2 116 €	
○ Amicale Laïque (badminton, multisports, arts plastiques)	4 705 €	
○ Selféminine	223 €	
○ Amicale Laïque (volley)	60 €	
○ Association Sport et Form'	2 285 €	
○ Le Jardin de Djédo	975 €	
○ Cavaliers randonneurs	290 €	
○ Pétanque Club Andréanais	450 €	
○ Bindu	176 €	
○ Chorale Arc en Ciel	168 €	
○ Début de Soirée	273 €	
○ Askol Du	211 €	
○ Amicale laïque (chorale, flûte, lire et faire lire)	205 €	
○ En Catimini	344 €	
○ Club Questions pour un Champion	71 €	
○ Club de tarot Andréanais	351 €	
○ Coin Flip Poker Club	176 €	
○ Les P'tits Jardins	205 €	

<input type="radio"/> Les Pantins	272 €
<input type="radio"/> Histoire et Patrimoine	250 €
<input type="radio"/> Le Mahjong Club côte d'Amour	53 €
<input type="radio"/> Les Amis de la Brière	360 €
<input type="radio"/> Amicale des Donneurs de Sang	224 €
<input type="radio"/> Société de Chasse	832 €
<input type="radio"/> FNACA	196 €
<input type="radio"/> Les Amis du Four et de la Crèche de Marland	402 €
<input type="radio"/> Les Amis de Bilac	140 €
<input type="radio"/> AMAP Tréhé	491 €
<input type="radio"/> Outil en Main	1 271€

53 069 € 2 650 €

Ces dépenses seront imputées à l'article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations) du budget principal de la commune, section de fonctionnement.

Dépôts de vote : 5

(0 abstention / 0 voix contre / 24 voix pour – **unanimité des votants**)

Annexe à la délibération : néant

Pour extrait conforme,
Le Maire, Mathieu COËNT



La Secrétaire de Séance,
Laurence DOMET-GRATTIERI

Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **15 AVR. 2024**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **18 AVR. 2024**